Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

A.D.T.+
Société par actions simplifiée au capital de 7.622 euros
Siège social : Centre d'Affaires Cormontaigne – 2, boulevard Henri Becquerel – 57970 YUTZ
387 845 951 RCS THIONVILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 OCTOBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2026, s'élevant à 578.386,05 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	578.386,05 euros
À titre de dividendes Soit 1.150,00 euros par action	575.000,00 euros
Le solde	3.386,05 euros

En totalité au compte « Autres réserves », qui s'élève ainsi à 332.709,69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 575.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 01 janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. À défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 octobre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

René PRIGENT
Président

Signé par :
René PRIGENT
AB334BD5127B4B6...

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

COGEP

SAS A.D.T. +

2 BLD HENRI BECQUEREL

57970 YUTZ

Certifié conforme

Signé par :
René PRIGENT
AB334BD5127B4B6...

COMPTES ANNUELS 2026

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026



COGEP EVRY

14 RUE DU BOIS SAUVAGE
91000 EVRY

01 69 36 91 48

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026			30/06/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 995	6 197	798	151
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				3 000
	Total de l'actif immobilisé (III)	**6 995**	**6 197**	**798**	**3 151**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	211 855		211 855	134 035
	Autres créances	6 008		6 008	63 145
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	751 288		751 288	661 090
	Total de l'actif circulant (IV)	**969 151**		**969 151**	**858 270**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**976 146**	**6 197**	**969 948**	**861 421**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	217 863	197 180

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 7 622)	7 622	7 622
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	329 324	40
	Report à nouveau		292 922
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**578 386**	**536 361**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**916 094**	**837 708**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780	1 314
	Dettes fiscales et sociales	53 074	22 399
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	**53 854**	**23 713**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**969 948**	**861 421**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	53 854	23 713
(2)	Dont emprunts participatifs		

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

COMPTES ANNUELS 2026

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

ANNEXE



COGEP

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.T. +

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2026, dont le total est de **969 948** euros**.** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **578 386** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/07/2025** au **30/06/2026**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/09/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **30/06/2026** ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements significatifs et faits caractéristiques

Changement de règlementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 26 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraine le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un évènement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions d'exploitation ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels sur opérations en capital ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraine le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

provisions et amortissements, transfert de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 3 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 971		1 024			6 995
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 971**		**1 024**			**6 995**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 000				3 000	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 000**				**3 000**	
	TOTAL	**8 971**		**1 024**		**3 000**	**6 995**

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			5 821	377		6 197
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**5 821**	**377**		**6 197**
	TOTAL			**5 821**	**377**		**6 197**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	211 855	211 855	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 827	5 827	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	181	181	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**217 863**	**217 863**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	181

		30/06/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	780	780		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	7 035	7 035		
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 959	45 959		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	80	80		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**53 854**	**53 854**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026
Total des Charges à payer		**860**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**780**
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	*780*	
Dettes fiscales et sociales		**80**
CVAE 2026 à payer	*80*	

Docusign Envelope ID: 9E7470DE-A24A-81B1-822F-72D3C2BABB7B

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	30/06/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	15,2440	7 622,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**500,00**	**15,2440**	**7 622,00**